

sage

RÈGLES COMMERCIALES

Susceptibles d'être modifiées par Sage conformément
aux Conditions Générales.

Applicables pour les solutions :

- Auto-entrepreneurs et Start-up
- Très petites entreprises, associations, artisans
et commerçants
- Petites entreprises des secteurs du négoce,
des services et de la mécanique automobile
- Petites et moyennes entreprises du bâtiment
- Petites et moyennes entreprises



SOMMAIRE

1	Informations générales	4
1.1	Règles générales	4
1.2	Les Produits Sage	4
1.3	Compatibilité des Produits.....	4
2	Modes de commercialisation proposés	4
3	Règles d'évolution.....	5
3.1	Evolution au sein du Produit (hors changement de Prestataires)	6
3.2	Migration dans la même gamme de produit. Les offres : Sage 100 Paie, ECF, Export, SMDE, PE (API) (hors changement de Prestataires)	7
3.3	Migration au sein de la gamme de produit Sage 50 / Sage 100 ou Batigest Connect (hors changement de Prestataires)	7
3.4	Migration vers la gamme de produit Sage 50 / Sage 100 (y compris Paie) ou Sage Batigest Connect (hors changement de Prestataires) .	7
3.5	Souscription à une offre de la gamme de produit Sage Business Cloud : Paie et Comptabilité (hors changement de Prestataires)	8
3.6	Changement de mode de commercialisation à iso configuration produit (même référence)	9
3.7	Changement de mode de commercialisation avec migration du produit.....	9
4	Règles générales applicables aux contrats de Maintenance et d'Assistance.....	10
4.1	Descriptif des formules de Maintenance et d'Assistance	10
4.2	Date de démarrage des contrats.	12
4.3	Résiliation	12
4.4	Règle de changement de prestataire de maintenance	12
4.5	Interruption du contrat de maintenance (DUA, DSU, SaaS) et réabonnement	13
4.6	Frais de transfert des droits d'utilisation des Produits Sage	13
4.7	Mode de facturation.....	13
4.8	Services connectés	14

Définition des termes utilisés dans le présent document

Produit modulaire : progiciel pouvant être vendu de façon autonome.

Produits cœur de gamme : produits Modulaires de Comptabilité, Gestion Commerciale et Paie.

Produit périphérique : progiciel complémentaire aux Produits cœur de gamme, pouvant fonctionner indépendamment. Par exemple, il n'est pas nécessaire d'être détenteur d'un Progiciel de comptabilité Sage pour s'équiper d'un Progiciel de gestion de trésorerie Sage.

Business Management Solutions (ou BMS) : regroupement de plusieurs Produits Cœur de gamme intégrés dans une seule offre, autrement appelé ERP (Enterprise Resource Planning).

Module ou Option : produit ou service supplémentaire ne pouvant pas fonctionner sans le Produit auquel il est associé.

Service connecté : service en ligne auquel le Client peut souscrire de manière optionnelle pour un usage associé au Progiciel.

E-service : service connecté permettant de télétransmettre des flux déclaratifs ou métier, ne pouvant pas fonctionner sans le Produit auquel il est associé.

EDI : Echange de données informatisées

Formule d'assistance : regroupement de services d'accompagnement, proposé en complément d'un Produit, pouvant être vendu de façon autonome ou de manière obligatoire.

Génération i7 : ensemble des Produits de la gamme i7.

Sage 100 : ensemble des Produits de la gamme cloud connected.

Configuration : pour un Progiciel donné, droits d'utilisation maximum concédés au Client, calculé selon l'offre selon un nombre d'utilisateurs, et/ou un nombre de postes, et/ou un nombre de sociétés SIREN ou un nombre de salariés.

Pack fonctionnel : regroupement des fonctionnalités d'un Produit. Chaque Progiciel pouvant être proposé avec différents packs fonctionnels. Par exemple : Essentials, Standard et Premium pour la gamme Sage 50 et 100cloud.

Base de données : base de données utilisée dans les Progiciels Sage. Selon les Produits, la technologie utilisée est Microsoft® SQL Server® (dont édition Express) ou C-Base pour Windows.

Evolution fonctionnelle : évolution au sein d'un Progiciel donné permettant aux Utilisateurs d'accéder à des fonctionnalités nouvelles (exemple : ajout d'utilisateurs/options)

Migration : changement de référence produit.

Référence d'offre : code correspondant à un produit logiciel et à sa configuration (exemple : SKCL0011 pour Sage 100 Compta Standard)

DEL (Droit d'Entrée Logiciel) : Prix d'achat du logiciel (l'usage du logiciel est obligatoirement soumis à la souscription d'un DUA).

DUA (Droit d'Utilisation et d'Assistance) : droits annuels permettant d'utiliser le Progiciel et de bénéficier des services de Maintenance et de Support associés.

DSU (Droit de Souscription à l'Usage) : mode de commercialisation du Progiciel intégrant les droits d'utilisation et l'accès aux services associés.

SaaS (Software as a Service) : mode de commercialisation du Progiciel dans lequel celui-ci est installé sur des serveurs distants et non sur les machines de l'entreprise qui l'utilise.

Solution arrêtée : produits dont la date d'arrêt de commercialisation a été prononcée et pouvant donner lieu à un End Of Life

End Of Life : produits dont la date d'arrêt de maintenance a été annoncée.

TPD (Tarif Public de Destination) : en cas d'évolution, il s'agit du prix public **hors remises** et **promotions** de la nouvelle solution acquise par le Client.

Utilisateur : personne physique qui utilise un Progiciel ou un service fourni par Sage.

Client : personne morale ou physique qui a commandé un Produit et/ou un service à Sage, ou pour le compte de qui un Produit et/ou un service a été commandé à Sage.

Prestataire de maintenance : se dit de l'entreprise qui effectue la Maintenance des Progiciels Sage à destination des Clients finaux. Ces prestations peuvent être réalisées par Sage ou par un Partenaire agréé Sage.

Clients API : clients détenteurs d'un Progiciel de la gamme PE (offres API)

Clients Ciel : clients détenteurs d'un Progiciel de la gamme Ciel (Sage 50)

Clients PME : clients détenteurs d'un Progiciel des gammes Sage 100 ou Paie & RH cloud

Clients Export : Clients dont la situation géographique et l'usage du progiciel est extérieure à la France.

1 Informations générales

1.1 Règles générales

Tous les prix s'entendent hors remises Partenaires et hors remises clients.

Les références horaires s'entendent selon des heures de la France métropolitaine, quel que soit la localisation des Progiciels ou des Utilisateurs.

1.2 Les Produits Sage

Le présent document présente l'ensemble des produits Sage à l'exception des Progiciels à destination des Experts Comptables et des Grandes Entreprises.

Les Produits cœurs de gamme sont les Progiciels :

Sage Comptabilité, Sage Gestion Commerciale, Sage Gestion de Production, Sage Paie & RH, Sage Force de Vente, Sage Service Client, Sage Batigest Connect.

Les solutions intégrées ou BMS sont les Progiciels :

Sage Entreprise, Sage Entreprise Industrie, Sage Suite RH, Sage Multi Devis Entreprise, Suite Comptable et Financière, et Sage 50 BMS.

Les Produits périphériques sont les Progiciels :

Saisie de Caisse Décentralisée, ECF (i7), Trésorerie, Immobilisation, Moyens de Paiement, Analyse Comptable et Financière, Sage BI Reporting, Sage Recouvrement Créances, Sage Automatisation Comptable, Sage Espace Employés, Sage Intranet RH.

Les modules et options : les modules RH (Gestion des carrières, Gestion des prêts, Gestion des temps et Gestion Formation), Sage Etendue, Sage Dématérialisation RH, ...

Les services connectés se matérialisent au travers des offres :

« Sage e-Facture », des différentes typologies de flux EDI (EDI-TVA, EDI-TDFC, EDI-SOCIAL, EDI-BANCAIRE), Office 365 proposées au sein de nos offres, ainsi que les applications mobiles, etc...).

Les offres Software as a Service (SaaS) :

Sage Business Cloud Paie, Sage Business Cloud Start, Sage Business Cloud Paie Medium.

1.3 Compatibilité des Produits

Vérifiez la documentation Produit pour vous assurer de la bonne compatibilité de vos logiciels notamment en cas d'évolution et/ou migration. Dans le cas de l'achat de plusieurs logiciels d'une même gamme, il est nécessaire de s'équiper de logiciels reposant sur la même technologie de base de données.

2 Modes de commercialisation proposés

Seules les offres présentées dans ce document sont en cours de commercialisation.

Plusieurs modes de commercialisation de nos Progiciels sont disponibles.

Mode Licence uniquement pour l'Export : concession d'un droit d'utilisation d'un Progiciel, hors services de Maintenance et d'Assistance (donc sans maintenance légale). Une formule de Maintenance et d'Assistance peut être souscrite en complément.

Modes locatifs :

- DEL/DUA : abonnement, incluant l'utilisation pour un an, les mises à jour de l'année et l'accès aux services contenus dans la formule d'assistance choisie pendant un an. Il est reconductible tacitement à date anniversaire. Le DUA est facturé annuellement.
- DSU : abonnement proposé selon les offres avec une durée d'engagement mensuelle, annuelle ou triennale. La souscription inclut la concession du droit d'utilisation du Progiciel, l'accès aux mises à jour sorties durant la période et l'accès aux services contenus dans la formule d'assistance choisie. Ce mode de commercialisation "Tout en Un" permet le lissage et la mensualisation de l'investissement.
- SaaS : DSU pour les Produits hébergés en ligne.

En choisissant un mode locatif (DUA, DSU ou SaaS), vous profitez d'un Progiciel toujours à jour. Et vous restez bien entendu propriétaire de vos données. Aussi, si vous décidez de ne plus utiliser votre Progiciel, vous pourrez continuer à consulter vos données, toutefois, vous ne pourrez plus saisir ou mettre à jour les données (dans le cas des offres Ciel, la consultation des données n'est plus possible sans abonnement).

Les modes de commercialisation par gamme de Progiciels sont les suivants :

Licence	DUA	DSU	SaaS
Sage 100 Export	Sage API Mécanique	Ciel Comptabilité libérale Ciel Association évolution Ciel Payé évolution	Sage Business Cloud Paie (Small)
Ciel Comptabilité libérale Ciel Liasse Fiscale Ciel ECF Ciel Association Ciel Education	PE i7 Sage Batigest i7 ECF 30/100 i7 Sage 100 (Comptabilité, Gestion Commerciale, Paie,...)	Sage API Mécanique Sage PE i7 Sage Batigest i7 Sage Batigest Connect Sage 50 Sage 100 Sage Multi Devis Entreprise	Sage Business Cloud Paie Medium Sage Paie Online et Online + Sage 100 Hébergé (Compta / Gescom / BMS)

3 Règles d'évolution

Toute migration n'est possible que vers une offre actuellement en cours de commercialisation et présente au catalogue Sage au jour de la Commande.

En cas d'évolution du Progiciel, le tarif des services associés de Maintenance et d'Assistance (DUA, formule d'assistance...) évolue en conséquence.

Dans le cas où la solution cible serait à un prix inférieur à la solution initiale, aucun remboursement ou avoir ne sera effectué sur les sommes déjà facturées ou en déduction des factures à venir. **C'est pourquoi, nous vous conseillons de réaliser ces changements à date d'anniversaire de contrat et de nous soumettre toute demande de modification au minimum 2 mois avant cette date.**

Si vous souhaitez néanmoins effectuer un changement en cours de contrat, la date de fin de contrat reste inchangée, un prorata est appliqué sur les contrats, les services connectés et les offres SaaS.

Il n'est pas possible de changer de durée d'engagement pendant toute la durée du contrat en cours. A la date d'anniversaire, le nouveau tarif appliqué est celui de la configuration en cours, possiblement majoré conformément à nos conditions générales applicables <https://www.sage.com/fr-fr/informations-legales/conditions-generales/>

3.1 Evolution au sein du Produit (hors changement de Prestataires)

Pour tous nouveaux clients, les évolutions/migrations ne peuvent se faire qu'à partir de 12 mois d'ancienneté pour pouvoir bénéficier des remises présentées dans ce document. Toutefois, si le client souhaite faire une évolution, cette dernière se fera en plein tarif. la date de la commande initiale du Progiciel faisant foi. Les remises ne concernent que la licence et le DEL, le cas échéant, le DUA est exclu.

Mode de commercialisation du Produit initial	Licence / DEL Produits concernés : Génération i7 (hors Paie) / ECF / Offre Export / Offre Ciel mode Licence / SMDE (DEL/DUA)	Maintenance / DUA	DSU	SaaS
Evolution : Ajout de tranche de postes ou de tranche d'utilisateurs ou de Salariés ou de SIREN ou options	<u>Pour la Licence/ DEL :</u> Facturation de la différence tarifaire des prix public en cours.	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ (contrat client en cours) et celle d'arrivée (tarif catalogue en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat ¹ . Exemple : Client équipé de Sage 100 Etats Comptables & fiscaux i7 – Base pour 4 users 5 SIREN acquis à 1416 € du 01/05/2020 au 30/04/2021. Le 01/02/2021 il ajoute 1 user. Le tarif aujourd'hui de la config pour 4 users 5 SIREN vaut 1452 € et l'utilisateur supp. est à 72 €. Devis d'évolution : $((1452+72/12*3)-(1416/12*3)) = 27 \text{ €}$ Le montant annuel du contrat sera de 1524 €.		
Réduction : Tranche d'utilisateurs, ou nombre de postes ou de Salariés ou de SIREN ou options	Pas d'avoir ou de remboursement Nouveau tarif appliqué au renouvellement	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ (contrat client en cours) et celle d'arrivée (tarif catalogue en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement. En cas de différence négative ² . Nouveau tarif appliqué au renouvellement. Exemple : Client équipé de Sage 100 Etats Comptables & fiscaux i7 – Base pour 4 users 5 SIREN acquis à 1416 € du 01/05/2020 au 30/04/2021. Le 01/02/2021 il souhaite passer à 1 user et 1 SIREN. Le tarif aujourd'hui de la config pour 1 user 1 SIREN vaut 927 €. Devis d'évolution : 0 € Le montant annuel du contrat sera de 927 €.		
Evolution vers une formule d'assistance supérieure	Pas d'avoir ou de remboursement Nouveau tarif appliqué au renouvellement	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ (contrat client en cours) et celle d'arrivée (tarif catalogue en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat ¹ .	Non applicable	
Evolution vers une formule d'assistance inférieure	Pas d'avoir ou de remboursement	Pas d'avoir ou de remboursement. Nouveau tarif appliqué au renouvellement	Non applicable	
Gestion des rétrogradations pour des offres en double tranche Paie / ECF				
Cas 1 : Réduction du nombre de poste/user et du nombre de Salariés/ Siren	Pas d'avoir ou de remboursement Nouveau tarif appliqué au renouvellement	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ (contrat client en cours) et celle d'arrivée (tarif catalogue en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement. En cas de différence négative. Nouveau tarif appliqué au renouvellement.		
Cas 2 : Ajout de poste/user et réduction du nombre de salariés/ Siren	Pas d'avoir ou de remboursement Nouveau tarif appliqué au renouvellement	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ (contrat client en cours) et celle d'arrivée (tarif catalogue en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement. En cas de différence négative.		
Cas 3 : Réduction du nombre de poste/user et ajout du nombre de Salariés/ Siren	Pas d'avoir ou de remboursement Nouveau tarif appliqué au renouvellement	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ (contrat client en cours) et celle d'arrivée (tarif catalogue en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement. En cas de différence négative.		

Tous les prix s'entendent hors remises Partenaires et hors remises clients. Pour les clients Non Abonnés Sage facture 100% du contrat de destination.

¹ Hors Sage 50/100cloud, Batigest i7 et Connect et Sage Paie i7 : Facturation du surcoût lié à l'ajout tarif catalogue en vigueur au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat
Exemple : Client équipé de 100cloud Compta Standard pour 1 user acquis à 1302 € du 01/05/2020 au 30/04/2021. Le 01/02/2021 il ajoute 1 user. Le tarif aujourd'hui de la config pour 1 user vaut 1320 € et l'utilisateur supp. est à 204 €. Devis d'évolution : $((1320+204/12*3)-(1302/12*3)) = 51 \text{ €}$ Le montant annuel du contrat sera de 1302+204 = 1506 €.

² Hors Sage 50/100cloud, Batigest i7 et Connect et Sage Paie i7 : Pas d'avoir ou de remboursement lié à la réduction, à l'échéance du contrat le réabonnement tiendra compte de la réduction.
Règles commerciales Août 2021

3.2 Migration dans la même gamme de produit. Les offres : Sage 100 Paie, ECF, Export, SMDE, PE (API) (hors changement de Prestataires)

Tous les prix s'entendent hors remises Partenaires et hors remises clients. Pour les clients Non Abonnés Sage facture 100% du contrat de destination.

Mode de commercialisation du Produit initial	Licence Produits concernés : ECF / Offre Export / Offre Ciel	DEL/DUA Sage 100 Paie/ SMDE (DEL/DUA)	DSU
Migration vers un niveau supérieur sans changement du nombre de postes/utilisateurs/réseau			
Migration : Fonctionnelle ou Technologique (Évolution simple)	<u>Pour la Licence/DEL</u> : 45% du TPD <u>Pour la formule d'Assistance/DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.		Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.
Migration : Fonctionnelle et Technologique (Évolution double)	<u>Pour la Licence/DEL</u> : 60% du TPD <u>Pour la formule d'Assistance/DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.		Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.
Migration vers un niveau supérieur avec ajout du nombre de postes/utilisateurs/réseau /ou salariés ou Siren			
Migration : Fonctionnel et/ou Technologique	<u>Pour la Licence/DEL</u> : selon le type d'évolution, 45% ou 60% du TPD à iso périmètre réseau/poste/user et options. Le poste supplémentaire ou la différence de tranche sont facturés à 100% du Tarif Public. <u>Pour la formule d'Assistance/DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat		Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.
Migration vers un niveau supérieur avec réduction du nombre de postes/ utilisateurs/réseau et/ou salariés ou Siren			
Migration : Fonctionnel et/ou Technologique	<u>Pour la Licence/DEL</u> : selon le type d'évolution, 45 % ou 60 % du TPD à iso périmètre réseau/poste/tranche en parc (y compris sur les options). <u>Pour la formule d'assistance/DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement, en cas de différence négative		Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement, en cas de différence négative

3.3 Migration au sein de la gamme de produit Sage 50 / Sage 100 ou Batigest Connect (hors changement de Prestataires)

DUA	DSU	SaaS
Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ (contrat client en cours) et celle d'arrivée (tarif catalogue en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Exemple : Client Sage 50 qui souhaite évoluer au sein de la gamme 50cloud Ciel : passer de Standard à Premium		

3.4 Migration vers la gamme de produit Sage 50 / Sage 100 (y compris Paie) ou Sage Batigest Connect (hors changement de Prestataires)

Contactez votre commercial de référence pour les migrations vers Sage 50 / Sage 100 (y compris Paie). Pour les migrations vers Sage Batigest Connect : Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ (contrat client en cours) et celle d'arrivée (tarif catalogue en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.

NB : Valorisation du DEL dans une migration d'un produit en tranche vers un produit en utilisateur :

Si le nombre d'utilisateurs de destination est compris dans la tranche d'utilisateurs de l'offre de départ :

- ⇒ Pas de facturation du downsell. Exemple : Compta 17 tranche 1-4 utilisateurs qui migre vers Sage 100 Compta 2 utilisateurs → pas de facturation d'un downsell car la compta 17 a une valorisation fixe qui intègre 4 utilisateurs

⇒ Facturation de l'upsell uniquement pour les utilisateurs au-dessus de la tranche. Exemple : Compta i7 tranche 1-4 migration vers Sage 100 Compta 6 utilisateurs → facturation de 2 utilisateurs supplémentaires car la compta i7 a une valorisation fixe qui intègre 4 utilisateurs

3.5 Souscription à une offre de la gamme de produit Sage Business Cloud : Paie et Comptabilité (hors changement de Prestataires)

En cas de migration d'une solution Paie ou Comptabilité vers les offres « Sage Business Cloud » en facturation mensuelle sans changement de Prestataires, le client direct ou le Partenaire aura la possibilité de résilier de manière anticipée le ou les contrats associés aux solutions logicielles éligibles*. La résiliation sera effective au plus tôt le mois de la migration vers Sage Business Cloud soit à la date d'effet du nouveau contrat.

La résiliation sera accompagnée par l'émission d'avoir sur les factures relatives aux contrats résiliés :

- une désactivation du contrat du parc précédent éligible immédiate, dès souscription à Sage Business Cloud Paie ou Sage Business Cloud Comptabilité
- Une avoirisation du temps restant, uniquement lorsque l'usage est constaté sur Sage Business Cloud Paie (validation de bulletins constatée par les équipes Sage) ou dès souscription Sage Business Cloud Comptabilité

Exemple : si le client souscrit à Sage Business Cloud en novembre, l'avoir sera calculé au 1er décembre pour Sage Business Cloud Comptabilité et dès le 1^{er} usage pour Sage Business Cloud Paie.

L'avoir sur le contrat existant n'est pas cumulable avec l'application d'un tarif promotionnel sur les solutions Sage Business Cloud. En cas de promotion, la résiliation avec émission d'avoir ne pourra donc intervenir avant le dernier mois de la promotion (l'avoir sera calculé une fois la promotion terminée au 1er jour du mois suivant la fin du tarif promotionnel). »

*Solutions éligibles :

Les solutions d'origine	Les solutions d'arrivée
<ul style="list-style-type: none"> ○ Sage 100 Paie & RH ○ Sage 100 Paie & RH i7 ○ Sage Paie V21 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sage Business Cloud Paie Medium
<ul style="list-style-type: none"> ○ Ciel Paye ○ Ciel Paye intégrale 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sage Business Cloud Paie Medium ○ Sage Business Cloud Paye Small
<ul style="list-style-type: none"> ○ Ciel Compta ○ Sage 50 Compta 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sage Business Cloud Comptabilité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Sage 100 Comptabilité i7 ○ Sage 100 Comptabilité V16 ○ Sage 100 Comptabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sage Business Cloud Comptabilité

3.6 Changement de mode de commercialisation à iso configuration produit (même référence)

Les changements de mode de commercialisation ne sont possibles que vers les modes commercialisés aux nouveaux clients à la date de souscription.

De \ Vers	Licence	DEL/DUA	DSU	SaaS
Licence	Non autorisé			
DEL/DUA	Pour le DEL, application des règles d'évolution. Remise de 100% du DEL si changement pour le même Produit à iso-configuration. Pour le DUA, facturation de la différence tarifaire au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. En cas de différence négative, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué.		Cas de vente non autorisé.	
DSU	Facturation de la différence tarifaire au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. En cas de différence négative, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué.			Cas de vente qui n'existe pas
SaaS	Cas de vente qui n'existe pas		Cas de vente qui n'existe pas	

3.7 Changement de mode de commercialisation avec migration du produit

Ce sont les règles de migrations produit qui s'appliquent selon le mode de commercialisation de destination cf. §3.2 à 3.4 selon la gamme de produit. Pour les changements de mode de commercialisation avec migration produit de SaaS vers Licence/ DEL / DSU : Cas de vente qui n'existe pas.

4 Règles générales applicables aux contrats de Maintenance et d'Assistance

4.1 Descriptif des formules de Maintenance et d'Assistance

Les formules suivantes sont commercialisées. Pour la compatibilité avec les Progiciels, se référer aux tarifs associés. Le détail des services est décrit ci-dessous.

Pour les clients Sage 100, l'acquisition d'un Progiciel supplémentaire n'est possible qu'avec une formule de maintenance et d'assistance équivalente ou supérieure.

Par exemple, un client équipé d'un Progiciel Sage 100 Comptabilité avec une formule Assistance & Télémaintenance, pourra souscrire un Progiciel Sage 100 Gestion Commerciale avec une formule Assistance & Telemaintenance ou Serenity.

	Formule Simply	Formule Classic	Formule Assistance & Télémaintenance	Formule Serenity
Mises à jour	•	•	•	•
30 jours d'assistance-la 1 ^{ère} année, à compter de l'activation du Progiciel	•			
Accès à la base de connaissance	•	•	•	•
Accès Assistance Sage (détail en page 11 et 12)		•	•	•
Diagnostic technique des dysfonctionnements de base de données		•	•	•
Réparation des dysfonctionnements de base de données			•	•
Téléassistance			•	•
Appels prioritaires			•	•
Abonnement à un magazine spécialisé			•	•
Remise de 10% sur les formations				•
Accès illimité à des modules e-learning de formation				•
	En complément de certains Produits			
Ciel Données Mobiles	•	•		•
Ciel Liaison Bancaire	Disponible en option	Disponible en option		•
Aide en ligne sur Office 365	•	•		•
Assistance aux fonctionnalités Sage 50c intégrée à Office 365	•			•

Mise à jour :

Elles peuvent intégrer, selon les cas :

- la correction des Anomalies sous forme de patches, transmis par Sage,
- les modifications rendues nécessaires par l'évolution des textes législatifs ou réglementaires applicables aux fonctions traitées par le Progiciel, sauf si ces modifications nécessitent une modification substantielle du Progiciel qui fera alors l'objet de notification par Sage au Client,
- l'apport d'améliorations des fonctions existantes.

L'installation de ces mises à jour reste de la responsabilité du Client et doit être réalisée par un personnel techniquement qualifié. Ces Prestations peuvent être commandées à Sage.

La nécessité de réaliser une mise à jour est décidée unilatéralement par Sage.

Assistance :

Sage propose des services d'assistance portant exclusivement sur des dysfonctionnements reproductibles des Progiciels, sous réserve que ces derniers soient utilisés conformément à leur documentation et aux préconisations de Sage. Ladite assistance pourra être proposée, à l'entière discrétion de Sage, par l'intermédiaire de tout ou partie des canaux suivants :

- Sage Web Assistance : désigne un accès illimité à un portail web de saisie de tickets. Ce portail permet de saisir un ticket de demande d'assistance, de suivre son évolution et sa clôture après résolution de la demande.
- Chat : désigne un accès à une assistance par chat avec un technicien. Nos services sont joignables de 9h à 18h du lundi au jeudi et de 9h à 17h le vendredi, sauf les jours fériés. Ces horaires peuvent être aménagés au cours des mois de juillet et d'août ainsi que pendant les périodes de campagne fiscale et sociale.
- Centre d'aide en ligne / Base de connaissance : désigne un accès illimité à un portail web d'information contenant une foire aux questions sur les progiciels Sage.
- Sage City : désigne un accès illimité à une communauté web d'utilisateurs des progiciels Sage, dans le cadre de laquelle ces derniers peuvent poser des questions, y apporter des réponses et échanger entre utilisateurs et techniciens Sage.
- Sage Support Live : sessions Webinaires Live animées par nos conseillers d'assistance pour vivre en direct les actualités et les questions les plus fréquemment posées du moment
- Téléphonique : désigne un accès illimité (pendant les horaires d'ouverture du service) à une assistance téléphonique fournie. Nos services sont joignables de 9h à 18h du lundi au jeudi et de 9h à 17h le vendredi, sauf les jours fériés. Les horaires peuvent être aménagés durant les congés d'été et également pendant les périodes de campagne fiscale et sociale. Dans ce cas, les nouvelles heures sont communiquées sur le serveur vocal. Dans le cadre de la formule Simply, l'accès est ouvert pendant 30 jours consécutifs à compter du référencement du Progiciel, l'année suivant la commande initiale du Produit uniquement. Les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance doivent se référer aux conditions en vigueur fournies par ce dernier.

Téléassistance :

Visualisation à distance du Progiciel pour faciliter l'assistance aux Clients. Le service de téléassistance sera déclenché à l'initiative de Sage, à l'appréciation du technicien, pour des interventions relevant uniquement du périmètre de l'assistance téléphonique. Cette prestation n'est pas une prise en main à distance du poste, action qui fait l'objet d'une prestation complémentaire et d'un contrat particulier compatible RGPD dans le cadre de la responsabilité sur les données. La visualisation à distance est réalisable uniquement sur un environnement (version du système d'exploitation) encore maintenu par son éditeur, compatible et respectant les prérequis techniques fournis par Sage sur demande. Les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance doivent se référer aux conditions en vigueur fournies par ce dernier.

Appels prioritaires :

Lors de son appel à l'assistance téléphonique Sage, le Client passera en priorité sur la ligne correspondante à son Produit. Si plusieurs Clients prioritaires appellent au même moment, et que tous les techniciens-conseil sont déjà en ligne, les appels seront pris dans l'ordre de leur arrivée.

Les Clients ayant souscrit les services d'Assistance et de Maintenance auprès d'un partenaire Sage doivent se référer aux conditions qu'il aura pu négocier avec ledit partenaire.

Diagnostic et réparation de base de données :

Prestation effectuée par Sage pour repérer un dysfonctionnement technique en cas de fichier endommagé. Dans le cadre de la formule Classic, seul le diagnostic est réalisé, la réparation est une prestation payante. Dans le cadre du traitement classique, le délai de prise en charge est estimé à 10 jours ouvrés maximum, une fois le dossier complet réceptionné. Un service Express est proposé de manière payante qui garantit une prise en charge dans les 48 heures. Il est conseillé au Client avant tout envoi à Sage du fichier endommagé, d'effectuer et de conserver les sauvegardes nécessaires, Sage ne pouvant être déclarée responsable de la destruction ou de la détérioration de fichiers, programmes ou autres éléments, composant le système du Client bénéficiant de la prestation de réparation de fichiers. Sage garantit l'entière confidentialité des informations contenues dans les fichiers. Sage s'engage à détruire, dans un délai raisonnable, les fichiers du Client. Sauf avis contraire des services de Sage, il est recommandé au Client de cesser toute saisie, pendant la durée du traitement sur les fichiers. En effet, tout travail effectué pendant cette période sera perdu lors de la restauration des fichiers réparés. Les prestations de transfert de données d'une version à une autre ne sont pas incluses dans ce service.

Pour les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance, la demande doit être transmise à Sage par l'intermédiaire de ce dernier.

Remise sur les formations :

Pour les Clients ayant souscrit à la formule Serenity, 10% de réduction sur les formations sur site ou à distance proposées par Sage, hors frais de déplacement et non cumulable avec toute autre offre en cours. Les formations traitant de sujets liés à l'actualité légale ne sont pas éligibles à ces remises

Réservé aux Clients ayant souscrit leur formule directement auprès de Sage. Les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance doivent se référer aux conditions en vigueur fournies par ce dernier.

Pour les Clients ayant un Progiciel de la gamme API et une formule d'assistance Serenity :

Installation à distance des mises à jour : sont concernées les mises à jour. Le Client devra prendre rendez-vous par un appel à l'assistance. La prestation sera alors effectuée sur proposition horaire de Sage en heure ouvrable sous le contrôle de l'Utilisateur. A ce titre l'utilisateur devra :

- Mettre à disposition de Sage un environnement conforme aux prérequis techniques transmis au Client lors de la prise de rendez-vous,
- Disposer d'une connexion Internet Haut Débit de 1 Mo minimum, disponible sur chaque poste,
- S'assurer d'avoir mis en œuvre les moyens de sauvegarde nécessaires avant l'intervention de Sage,
- Dans le cas d'une installation « réseau », donner à Sage les droits d'accès administrateur.

Réservé aux Clients ayant souscrit leur formule directement auprès de Sage. Les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance doivent se référer aux conditions qui ont été négociées entre lui et ce dernier.

Pour les Clients ayant un Progiciel Paie des gammes Sages 30 ou 100 et une formule d'assistance Serenity :

Pour les Clients ayant un Progiciel Paie de la gamme Ciel et une formule d'assistance Serenity :

Pré-imprimés pour bulletin de Paie : Possibilité d'acheter un carton de 20 blocs (400 fiches) pour 75 € (frais d'envoi en sus). 55 € le carton supplémentaire.

Pour les Clients ayant un Progiciel Sage 50c Ciel et/ou Sage 100 :

Les clients bénéficient avec leur Progiciel de l'accès à une aide en ligne sur Office 365, fournie par Microsoft. Aucune réponse ne pourra être fournie sur Office 365 lors d'un appel à l'assistance Sage.

Pour les clients ayant un Progiciel Sage 50c Ciel et/ou Sage 100 et une formule d'assistance Classic ou Serenity :

Un accompagnement sera proposé par téléphone sur les fonctionnalités du Progiciel intégré avec Office 365.

4.2 Date de démarrage des contrats.

Les contrats prennent effet au jour à laquelle la commande est enregistrée chez Sage. La date d'effet des contrats se situe impérativement dans le mois de la commande.

4.3 Résiliation

Le Client doit faire parvenir sa demande de résiliation dans un délai de 60 jours au plus tard avant le terme de la période contractuelle en cours. Nonobstant ce qui précède, le préavis défini ci-avant sera porté aux délais suivants en fonction de l'offre souscrit par le Client :

-En cas de souscription par le Client à un Progiciel en Mode de commercialisation « Service Bureau », le préavis applicable est de 6 mois avant la fin de la période contractuelle en cours,
-En cas de souscription par le Client à 5ocloud ou Ciel Compta ou Gestion, le Client pourra résilier à tout moment le droit d'Utilisation des Progiciels et les services d'assistance et/ou des Services, par email (sageresiliation@sage.com). Cette résiliation interviendra selon les modalités suivantes :

Exemple : Le Client souscrit au Progiciel le 15 octobre. La date anniversaire mensuelle de sa souscription au Progiciel éligible sera donc les 15 de chaque mois. En décembre, le Client souhaite résilier. Dans l'hypothèse où la demande de résiliation du Client est réceptionnée par Sage jusqu'au
Règles commerciales Août 2021

14 décembre, la résiliation interviendra le 1er jour du mois suivant. Dans l'hypothèse où la demande de résiliation du Client est réceptionnée par Sage à compter du 15 décembre, la résiliation interviendra le 1er jour du mois m+2.

-En cas de souscription par le Client à un Progiciel en Mode de commercialisation DEL/DUA ou DSU et sous réserve que le Progiciel soit éligible à cette modalité de résiliation, le Client aura la possibilité de résilier sa souscription selon les modalités suivantes :

(i) si Sage réceptionne la demande de résiliation du Client au plus tard un (1) jour avant la date anniversaire mensuelle de la date de souscription au Progiciel éligible, la résiliation prendra effet (1) mois suivant ladite date anniversaire mensuelle susvisée ; où

(ii) si Sage réceptionne la demande de résiliation du Client à compter ou postérieurement à la date anniversaire mensuelle de la date de souscription au Progiciel éligible, la résiliation prendra effet un mois suivant la prochaine date anniversaire mensuelle.

Exemple : Le Client souscrit au Progiciel le 15 octobre. La date anniversaire mensuelle de sa souscription au Progiciel éligible sera donc les 15 de chaque mois. En décembre, le Client souhaite résilier. Dans l'hypothèse où la demande de résiliation du Client est réceptionnée par Sage jusqu'au 14 décembre, la résiliation interviendra le 15 janvier. Dans l'hypothèse où la demande de résiliation du Client est réceptionnée par Sage à compter du 15 décembre, la résiliation interviendra le 15 février.

En tout état de cause, en cas de résiliation des Conditions Générales ou à l'échéance de celles-ci, quelle qu'en soit la raison, les données du Client restent sa propriété et il est de sa responsabilité de les récupérer préalablement à la date de résiliation effective des Conditions Générales ou leur échéance.

4.4 Règle de changement de prestataire de maintenance

Vous souhaitez changer de partenaire agréé ou confier la maintenance de vos Progiciels à Sage ?
Nous vous conseillons de réaliser ce changement à date d'anniversaire de contrat et de nous soumettre toute demande de modification au minimum 2 mois avant cette date.

Si vous désirez néanmoins effectuer ce changement sans attendre la fin de la période contractuelle en cours, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué sur votre contrat en cours ou déjà facturé pour la période à venir. Pour les Clients en mode Licence, une nouvelle formule d'assistance pourra être souscrite. Pour les Clients en mode DEL/DUA, le DUA sera facturé, à compter de la date de souscription avec le nouveau prestataire. Pour les Clients en mode DSU/SaaS, le contrat repart pour la nouvelle durée d'engagement à compter de la date de souscription avec le nouveau prestataire.

Dans le cas où le Client souhaite faire évoluer son Produit conjointement au changement de partenaire, les règles d'évolution s'appliquent sur le DEL uniquement. Le DUA doit être facturé à 100% avec une nouvelle date d'anniversaire.

Nota Bene :

- Une copie du courrier de résiliation envoyé par le Client à son ancien prestataire doit être transmise à Sage.
- Dans le cas où le nouveau prestataire ne détient aucun contrat de Maintenance et d'Assistance en cours avec le Client, le devis ne pourra être réalisé directement depuis la

boutique Partenaires en ligne. Le prestataire doit se rapprocher de son Ingénieur Commercial Sage pour que celui-ci réalise le devis.

4.5 Interruption du contrat de maintenance (DUA, DSU, SaaS) et réabonnement

Dans le cas où le Client souhaite interrompre son abonnement, il perd son droit d'utilisation à la date anniversaire de son contrat. Pour les Clients détenteur d'un logiciel OnPremise, les données restent accessibles en consultation, mais les modifications ne sont plus possibles. Une reconduction sans frais est possible jusqu'à 60 jours après cette date. Pour les Clients détenteur d'une offre Ciel en DSU ou SaaS, les données sont consultables pendant un délai de 60 jours. Nous recommandons aux clients de réaliser un export pdf de leurs données pour conservation et consultation ultérieure.

4.6 Frais de transfert des droits d'utilisation des Produits Sage

Quelles que soient les Conditions Générales d'Utilisation des Progiciels Sage applicables aux Clients, celles-ci stipulent que les licences concédées aux titulaires des licences de produits de Sage ne sont pas cessibles.

Toutefois, Sage se réserve le droit d'autoriser, à titre exceptionnel pour des cas présentant des caractéristiques très spécifiques, un transfert des droits d'utilisation. L'étude du dossier est réalisée par le service compétent de Sage et en cas d'acceptation, cette procédure donne lieu à la facturation de frais de transfert représentant 30% du DEL ou de la Licence du Produit plein concerné à iso configuration. Pour les Clients en DSU ou SaaS, facturation au prorata du temps restant entre la date du transfert et la date de fin du contrat.

4.7 Mode de facturation

Le mode de règlement proposé par défaut est le prélèvement à réception de facture.

Les offres en DSU ou SaaS avec un engagement de 12 mois et plus peuvent être réglées par prélèvement en 12 fois sur la 1ère année d'engagement.

Le paiement par chèque ou virement est accepté, sauf pour les offres en DSU avec engagement d'un mois pour lesquelles le prélèvement mensuel est obligatoire.

Le règlement par Carte Bancaire est possible, pour les paiements comptant uniquement, sur la boutique en ligne <http://www.ciel.com/> ou transmis via un lien Internet dans les autres cas.

Le changement de mode de facturation est possible à date anniversaire, sous réserve d'effectuer la demande au Service Clients Sage, avec un préavis de 2 mois (sauf offres en DSU avec engagement d'un mois).

Détail des options, services connectés, prestations techniques et formations

Options

Option ODBC i7 (Clients PME) :

Ce service permet d'accéder en lecture et écriture aux bases de données des Progiciels Sage 30 et 100 Comptabilité, Gestion commerciale, Immobilisations, Moyens de paiement/Trésorerie et en lecture seule à la base de Sage Paie et RH Cbase. Elle permet la réalisation de développements spécifiques intégrés avec les Progiciels Sage concernés. Cette option suit le même mode de commercialisation que le produit auquel elle se rattache et est à tacite reconduction. Elle nécessite une clé propre. L'acquisition du SDK ODBC est obligatoire par l'entreprise qui réalise les développements. Il est possible de l'acquérir en mode DEL/DUA. La Maintenance et l'Assistance ne sont pas assurées par Sage sur les développements effectués via ODBC sur les Progiciels Sage concernés. L'Assistance pourra répondre aux questions techniques, pour les partenaires agréés s'ils ont souscrit à la formule d'assistance (DUA) en complément du SDK ODBC. Si la question requiert réalisation d'une étude ou d'une prestation technique, le partenaire pourra souscrire une Prestation à Distance, facturée à l'acte pour les plus courantes ou à la demi-journée pour les plus complexes.

Objets Métiers (Clients Sage 30 et 100 Comptabilité et Gestion commerciale i7) :

Ce service permet d'accéder en lecture et écriture aux bases de données des Progiciels Sage 30 et 100 Comptabilité et Gestion commerciale. Il permet la publication de processus permettant de simplifier le développement d'applications externes. Cette option est incluse dans la formule d'assistance des produits compatibles. Sur demande, le SDK Objets Métier peut être fourni gratuitement à l'entreprise qui réalise les développements pour le compte du client détenteur de la licence du Progiciel. La Maintenance et l'Assistance ne sont pas assurées par Sage sur les développements effectués via les Objets Métiers sur les Progiciels Sage concernés. Dans le cas d'Objets Métiers, l'assistance pourra répondre aux questions techniques, pour les partenaires s'ils ont souscrit à la formule d'assistance (DUA) en complément du SDK d'Objets Métiers. Si la question requiert réalisation d'une étude ou d'une prestation technique, le partenaire pourra souscrire une Prestation à Distance, facturée à l'acte pour les plus courantes ou à la demi-journée pour les plus complexes.

4.8 Services connectés

	Ciel et Sage 50c Ciel			API			Sage 30, 100 et Paie &RH		
	Simply	Classic	Serenity	Simply	Classic	Serenity	Classic	Assistance et Télémaintenance	Serenity
Télédéclaration de la liasse fiscale	Non disponible	<u>Flux EDI TVA</u> : Inclus pour 3 SIRET.	<u>Flux EDI TVA</u> : Inclus pour 11 SIRET. SIRET supplémentaire payant : 10€/SIRET. .	<u>Flux EDI TDFC</u> : flux illimités			<u>Flux EDI TDFC</u> : Identique au maximum de la tranche de SIREN du produit détenu		
Télédéclaration de la TVA	Non disponible	<u>Flux EDI TVA</u> : Dans les Progiciels Ciel compatibles : Illimités pour 2 SIRET. SIRET sup. payant : 15€/an Pour Sage 50c Standard : Illimités pour 3 SIRET. SIRET sup. payant : 5€/mois.	<u>Flux EDI TVA</u> : Dans les Progiciels Ciel compatibles : Illimités pour 5 SIRET. SIRET sup. payant : 15€/an. Dans Sage 50c Standard : Illimités pour 3 SIRET. SIRET sup. payant : 5€/mois. Dans Sage 50c Premium : Illimités pour 10 SIRET. SIRET sup. payant : 5€/mois.	<u>Flux EDI TVA</u> : flux illimités			15 Flux EDI TVA	50 Flux EDI TVA	
Télépaiements	Non disponible	<u>Télépaiements SEPA</u> Dans les Progiciels Ciel compatibles : 5 Flux/mois en option à 84€/an Dans Sage 50c Standard : 10€/mois/SIRET.	<u>Télépaiements SEPA</u> : Dans les Progiciels Ciel compatibles : 5 Flux/mois inclus Dans Sage 50c Standard et Premium : 10€/mois/SIRET.	Non disponible			<u>Télépaiements inclus</u> dans les offres Sage 100 et Sage 100 Moyens de paiement	<u>Télépaiements inclus</u> uniquement dans l'offre Sage 100 MDP	
Flux sociaux (hors DSN)	Non disponible	<u>Flux EDI social (DADSU) et AED</u> illimités pour : Paye Millésime 1 SIRET Paye Evolution 2 SIRET Paye Intégrale 3 SIRET. Le SIRET sup. payant : 36€/an.	<u>Flux EDI social (DADSU) et AED</u> : illimités pour : Paye Millésime 1 SIRET Paye Evolution 2 SIRET Paye Intégrale 5 SIRET. Le SIRET sup. payant : 36€/an.	<u>Flux EDI sociaux</u> illimités			<u>Flux EDI social</u> : 50 flux en plus du maximum de la tranche salariée du produit détenu (ex : 150 flux pour la tranche 1-100 salariés). Facturation supplémentaire au flux en cas de dépassement.	<u>Flux EDI sociaux</u> illimités	
Paie	Non disponible	<u>Flux EDI DSN</u> : illimités pour : Paye Millésime 1 SIRET Paye Evolution 2 SIRET Paye Intégrale 3 SIRET. Le SIRET sup. payant : 36€/an. Export fichier DSN inclus	<u>Flux EDI DSN</u> : illimités pour : Paye Millésime 1 SIRET Paye Evolution 2 SIRET Paye Intégrale 3 SIRET. Le SIRET sup. payant : 36€/an. Export fichier DSN inclus					<u>Flux EDI sociaux</u> illimités	
Flux de liaison bancaire	Ciel Liaison Bancaire en option à 64€/an. Inclus dans Sage 50c.		Ciel Liaison Bancaire inclus.	Flux EDI Bancaire illimité.			Flux EDI Bancaire illimité.		
Mobilité	Ciel Données Mobiles avec 2 sauvegardes en ligne incluses – accès Ciel Expert-Comptable inclus.			Sage Online Access			Sage Reports et Sage Customer View en option Sage étendue et Sage Online Access disponibles uniquement avec Sage 100		

Ciel Données Mobiles (Clients Ciel uniquement pour les Progiciels de Comptabilité, Gestion Commerciale, Auto entrepreneur et Association) :

Ce service vous permet d'accéder en toute sécurité à vos données depuis n'importe quel ordinateur équipé d'une connexion Internet et de votre logiciel 24h/24 et 7j/7. Sage héberge, sauvegarde et restaure automatiquement toutes vos données sur ses serveurs sécurisés. Vous pouvez restaurer les données d'un dossier à tout moment à partir de la dernière sauvegarde effectuée en quelques clics. 2 sauvegardes sont incluses dans votre formule d'Assistance. Ce service est soumis à l'acceptation des Conditions générales applicables au Service au moment de son utilisation.

Ciel Liaison Bancaire (Clients Ciel) :

Ce service vous permet de Synchroniser votre relevé de banque dans votre logiciel de compta en un seul clic (tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, ...). D'effectuer votre rapprochement bancaire automatiquement. Et de générer directement votre journal de banque en compta. Disponible uniquement sur les offres en Droit de Souscription à l'usage. En option payante pour 5€HT/mois en complément de votre formule d'assistance ou inclus dans la formule Serenity. Outil de gestion en ligne des comptes bancaires réservé à l'usage personnel de chaque Utilisateur. Il permet à l'Utilisateur de visualiser, sur l'application sécurisée, l'ensemble des comptes bancaires qu'il détient dans différentes banques ainsi que les opérations enregistrées sur ces comptes. Ce service est soumis à l'acceptation des Conditions générales applicables au Service au moment de son utilisation.

Ciel directDéclaration TVA (Clients Ciel) :

Ce service vous permet d'envoyer simplement vos télédéclarations de TVA directement depuis votre logiciel. Service inclus pour 5 SIRET différents dans votre formule d'Assistance.

Sage eFacture :

Ce service vous permet de réaliser le traitement dématérialisé de vos factures sous un format électronique au moyen d'une connexion au Portail Sage eFacture. Ce service d'émission et / ou de réception de factures intègre la mise en œuvre des obligations relatives aux traitements qui contribuent à assurer l'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité des factures et permettant un suivi collaboratif du Cycle de Facturation. Les services suivants sont proposés :

- Sage eFacture Client : service dédié à l'émission des Factures Electroniques issues d'un Progiciel Sage Compatible permettant l'émission de factures Clients, et le suivi collaboratif de leur traitement lors du Cycle de Facturation au travers du Portail Sage eFacture. Ce service intègre la fonctionnalité de traitement de Double Electronique des factures imprimées et transmises en papier par le Client par ses propres moyens ;

- Sage eFacture Courrier : cette option permet de prendre en charge l'ensemble des factures du Client, et d'imprimer, d'affranchir et de transmettre par voie postale les Factures Papier en archivant les Doubles Electroniques de Factures Papier ;

- Sage eFacture Fournisseur : cette option permet au Client de profiter d'un service dédié à la réception et l'archivage électronique des Factures Electroniques, au suivi collaboratif de leur traitement lors du Cycle de Facturation au travers du Portail Sage eFacture, et de leur présentation au Progiciel Sage Compatible pour intégration automatisée ou assistée. Pour l'Adhérent, il permet la simple mise à disposition gratuite des factures sur le Portail du service Sage eFacture.

Ciel Accès Expert-Comptable (Clients Ciel) :

Ce service vous permet d'inviter votre Expert-Comptable à accéder à votre comptabilité en toute sécurité. Il pourra ainsi consulter, modifier, valider vos saisies comptables à tout moment et en tout lieu. Passez d'une relation ponctuelle à une collaboration temps réel pour développer ensemble votre productivité.

Office 365 : Sage Contact est le connecteur permettant de créer un lien fonctionnel entre Sage 50 ou Sage 100 et MS Office 365 Business Premium ou Entreprise. Ce connecteur permet aux utilisateurs de la messagerie de Microsoft de disposer d'informations de gestion en temps réel

i